

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2018**  
**PROCES VERBAL DE SEANCE**

Le treize Mars deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire convoqué le sept mars deux mille dix-huit, s'est réuni, à la salle polyvalente de LAMARCHE, sous la présidence de M. Bernard SALQUEBRE, Président.

Date de la Convocation : 7 mars 2018

Membres élus : 81

En exercice : 81

**Etaient présents :** François JOLY, Bernard DEFRAIN, Pascal NICOLAS, Christian ADAM, Denis BISVAL, Claude DUFOUR, Bruno DAVAL (suppl.), Alain ROUSSEL, Raymond BEULNÉ (suppl.), Yves DESVERNES, Laurent ROUSSELOT, Alain GRANDCLERC, Bernard SALQUEBRE, Marie Odile LEJEUNE (suppl.), Patrick VAGNER, Sylvain RAVON, Gérald KISLIG, Hubert BREDARD (suppl.), Jacques MUNIER, Jean-Paul CHANAUX, Jean-Philippe GIROUX, Daniel GARCIN, Myriam MATHEY, Daniel VAGNE, Marie-Louise CAYTEL, Guy FIEUTELOT, Laurent HEITZ, Anne-Marie FLORIOT, François GORNET, Frédéric BALAUD, Guy LARCHÉ (suppl.), Jean-Claude DIDELOT, Gilbert BOGARD, Didier HUMBERT, Sylvette DUPONT, Christian MILLET, Monique ROCHE, Jean-Paul PETIT, Catherine FLIELLER, Maurice HATIER, Jacques LALLOZ, René THIERY, Jean-Jacques BONY, Philippe THIERY, Régine THOMAS, Pascal FATET, Pascal BOYE, Hubert POTHIER, Gérard BOGARD, Georges KAARSBERG, Marie Christine ANDRÉ (suppl.), Sylvain FRANSOT.

**Excusés :** Isabelle FRESSE, Patrick FATET, Thierry POIROTTE, Aimé BONNERET, Éric GRANDEMANGE, Nicole DELAVILLE, Jean-Marc BOUSCHBACHER, Petra LAURAIN, Jean-Claude HATIER, Laurent CRETINEAU, Pascal LELARGE, Daniel BERNARD, Claude NICOLAS, Gilles GANTOIS, Jean-Luc DURIEUX, Francis DIDIER, Julien GRANDIEU, Jean-Luc BISCHOFF, Robert MOUGIN, Jean-Jacques MISIAK, Yves GATTO, Frédéric GUILLAUME, Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Jacques DURUPT, Yves-Marie MALARDE, Laurent DESTRIGNEVILLE, Serge ANDELOT, Michel GAUDE, Jean-Claude TRIDON, Michel MIGEOT, Hervé DESTRIGNEVILLE, Hervé LAURRIN, Olivier HUGUENEL, Jean-Luc MUNIERE, Bruno BELGERI.

**Procurations :** Patrick FATET donne pouvoir à Denis BISVAL.

Eric GRANDEMANGE donne pouvoir à Raymond BEULNÉ.

Nicole DELAVILLE donne pouvoir à Yves DESVERNES.

Pascal LELARGE donne pouvoir à Marie Odile LEJEUNE.

Daniel BERNARD donne pouvoir à Hubert BREDARD.

Claude NICOLAS donne pouvoir à Guy FIEUTELOT.

Francis DIDIER donne pouvoir à Sylvain FRANSOT.

Robert MOUGIN donne pouvoir à Guy LARCHÉ.

Raynald MAGNIEN-COEURDACIER donne pouvoir à Daniel GARCIN.

Jacques DURUPT donne pouvoir à Catherine FLIELLER.

Michel GAUDE donne pouvoir à Marie-Christine ANDRÉ.

Hervé LAURRIN donne pouvoir à Pascal FATET.

Jean Luc MUNIERE donne pouvoir à Daniel VAGNÉ.

## **ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur le Président, ouvre la séance. Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Président fait appel aux différentes candidatures au poste de Secrétaire de séance **Monsieur Frédéric BALAUD** candidat, est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 13 Février 2018.

\*\*\*\*\*

<b>CCVCSO/33/2018 : MODIFICATION ORDRE DU JOUR</b>
--

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : **Convention adhésion « FRANCAS »**
- Ajout d'un point supplémentaire : **Projet du groupe scolaire Provençères/Dombrot/Viviers : transfert de la classe de PROVENCHERES sur DOMBROT.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ**, la modification de l'ordre du jour.

Aucune remarque de la part des membres présents, l'ordre du jour du Conseil Communautaire est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**.

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

**SMIC 88** : Demande d'intégration d'une nouvelle collectivité.

**SERVICES A LA POPULATION** : Conventions « Atelier Insertion » Jardin Isches ;  
Adhésion Association L.A.P.E Lorraine ;  
Crèche de MONTHUREUX : renouvellement de la location des locaux.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (**Document ci-joint**) ;  
Schéma d'Accueil et Habitat « Gens du Voyage » (**Document Ci-joint**).

**EPAMA** : Désignation d'un représentant et suppléant.

**FINANCES** : Tarif portage de repas ;  
Indemnité trésorier ;  
Vote des Comptes Administratifs 2017, les comptes de Gestions 2017 et Budgets Primitifs 2018 des Budgets Annexes (Le bâtiment relais, l'Hôtel de la gare, la station-service, le budget maison de santé et la chaufferie).

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **URBANISME** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (secteur Saône Vosgienne)
- **RECENSEMENT DEPARTEMENTAL DE BIENS TOURISTIQUES / TERRAINS**
- **Suppression des régies périscolaires et crèches en septembre 2018 ;**

## CCVCSO/34/2018 : SERVICES A LA POPULATION : Adhésion 'Les FRANCAS'

Monsieur le Président présente l'adhésion 'LES FRANCAS' qui est une fédération laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles.

C'est un mouvement d'éducation populaire, l'association départementale des Francas des Vosges est une association complémentaire de l'école, agréée par les Ministères de l'Education Nationale, de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Notre expertise éducative est confrontée par la dynamique d'un mouvement d'éducation populaire. Ce mouvement rassemble tous ceux qui, en matière d'éducation, veulent faire émerger des idées nouvelles et stimulantes pour le développement de la cité.

Monsieur le Président précise que l'adhésion représente 205€ pour l'année.

Cette adhésion permet aussi de profiter à coût réduit des malles pédagogiques ainsi qu'une formation spécifique pour les enfants.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** l'adhésion à 'les Francas'.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

## CCVCSO/35/2018 : SERVICES A LA POPULATION : Projet du groupe scolaire Provenchères/Dombrot/Viviers : transfert des classes de PROVENCHERES sur DOMBROT

La Communauté de Communes « Les Vosges Côté Sud-Ouest » ayant la compétence scolaires, Monsieur le Président présente le projet de transfert de l'école de Provenchères Les Darney à Dombrot le Sec, au sein du même RPI.

Ce transfert ne modifie en rien le nombre d'enseignants.

Monsieur le Président précise que le Maire de Provenchères Les Darney est favorable à ce projet.

Une étude menée avec les Responsables de Pôles de la Communauté de Communes a été faite concernant les aspects suivants : Transports - Péri-scolaire – Cantine – locaux de l'école – Cour d'école, et cette solution de transfert est tout à fait envisageable dans les locaux actuels.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce qui ressort de cette étude sont des avantages non négligeables :

- **Meilleure qualité de vie des élèves.**
- **Transports** (gains en temps et en coût) : 1ère tournée = 20 km (contre 110 km actuellement) et 2<sup>ème</sup> tournée = 10 km (contre 95 km actuellement),
- **Diminution des charges (eau - électricité – chauffage)** : suppression de l'école à Provenchères et 2 salles de classe utilisées à DOMBROT LE SEC.
- **Plus d'institutrice isolée.**

« Monsieur VAGNÉ demande si les parents d'élèves ont été sollicités de ce transfert.

Monsieur le Président répond que ce projet a été évoqué lors du Conseil d'Ecole, et par conséquent, les parents seront informés par le Compte-rendu.

Monsieur VAGNÉ aurait souhaité qu'un sondage soit réalisé auprès des parents afin de recueillir leurs avis. Car il précise que si nous délibérons « Pour » ce projet, la Codecom sera prise pour cible.

Monsieur Gilbert BOGARD demande à qui appartient les bâtiments à Provenchères Les Darney.

Monsieur le Président répond que les bâtiments sont mis à disposition de la Communauté de Communes. »

Monsieur le Président précise que la décision finale sera prise par Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Monsieur le Président propose de passer au vote concernant cette proposition de transfert d'école de PROVENCHERES LES DARNEY à DOMBROT LE SEC.

Le Conseil Communautaire **à la majorité**, (11 abstentions – 2 Contre) ;

- **ACCEPTE** le projet de transfert d'école de Provenchères Les Darney à DOMBROT LE SEC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

**CCVCSO/36/2018 : SMIC 88 : Demande d'intégration d'une nouvelle collectivité.**

Monsieur le Président informe que nous sommes dans l'obligation de délibérer concernant la demande d'intégration de nouvelles collectivités au sein du SMIC à savoir :

« Les communes de **FREBECOURT** et de **PUZIEUX** le **Syndicat scolaire du secteur de LE THOLY** ont sollicité leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges. »

Le Conseil Communautaire, **à la majorité** (2 Contre) :

- **ACCEPTE** l'intégration des nouvelles collectivités au sein du SMIC88.

**CCVCSO/37/2018 : SERVICE A LA POPULATION : Conventions « Atelier Insertion » Jardin Isches ;**

Monsieur le Président présente l'action « les jardins de Isches, accompagnement social d'intérêt collectif », soutenue par le Conseil départemental des Vosges, rassemble :

- Un atelier d'insertion collectif hebdomadaire autour de l'entretien d'un jardin biologique basé à l'Arboretum de Isches
- Un accompagnement individuel mensuel des participants.

L'animation complète de cette action est réalisée par Christa STROBEL, auto-entrepreneuse. Une convention de prestation de service est établie entre la communauté de communes « Les Vosges côté sud-ouest » et Christa STROBEL, pour un montant de 12252€. Cette convention est établie du 1<sup>er</sup> mars au 22 décembre 2018 et détaille les missions précises de cette prestation, correspondant aux objectifs demandés par le conseil départemental.

Pour 2018, le conseil départemental soutient cette action à hauteur **de 14 000€**.

Une convention d'objectifs est établie entre la communauté de communes et le conseil départemental déterminant les modalités de cette subvention.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 Abstentions) :

- **ACCEPTE** les conventions suivantes :

- Convention de prestation de service avec Christa Strobel pour l'animation 2018 de l'atelier jardin ;
- Convention de financement avec le conseil départemental pour une subvention de 14000€ pour cette action.

**CCVCSO/38/2018 : SERVICE A LA POPULATION : Adhésion Association L.A.P.E Lorraine ;**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes gère un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) à Darney, créé il y a plusieurs années par la communauté de communes du Pays de Saône et Madon. Ce lieu d'accueil gratuit est ouvert aux enfants de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial, pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Les principaux objectifs sont de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfance, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels.

En Lorraine, plus de 50 LAEP existent et un réseau a été créé par l'association « LAPE Lorraine ». L'objectif est de mener une réflexion sur l'éthique des lieux et la pratique de l'accueillant, sur l'accueil des familles dans leurs différences culturelles, sur le soutien à la parentalité, et de promouvoir la reconnaissance des LAEP.

L'adhésion à l'association LAPE Lorraine représente 50€ par an.

Monsieur le Président propose d'adhérer à cette association en 2018 afin que notre LAEP puisse participer à ce réseau et bénéficier de ce partage d'expériences dans la Région.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** (1 Abstention) :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la communauté de communes « Les Vosges côté sud-ouest » à l'association LAPE Lorraine.

**CCVCSO/39/2018 : SERVICE A LA POPULATION : Crèche de MONTHUREUX : renouvellement de la location des locaux.**

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de renouveler la convention de location de la Micro-crèche à MONTHUREUX pour l'année 2018 avec la Mairie de MONTHUREUX.

Monsieur le Président précise qu'un avenant sera à établir lorsque les travaux débiteront. En effet la CAF exige que les travaux soient faits rapidement.

Monsieur le Président précise les travaux sont estimés à 195 000 €.

Remarques :

« Monsieur VAGNÉ demande qui supportera la charge des travaux ?

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de la Communauté de Communes c'est d'ailleurs pour cela qu'une mise à disposition sera ensuite faite entre la Mairie de Monthureux et la Codecom à la suite des travaux.

Les travaux sont faits en urgence afin de pouvoir bénéficier des aides de la CAF.

Monsieur ROUSSELOT demande pourquoi la location est payante ?

Monsieur GARCIN répond que la convention est faite ainsi et qu'elle court jusqu'au commencement des travaux.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

-**ACCEPTE**, le renouvellement de la convention de location de locaux pour la micro-crèche de MONTHUREUX.

*Le plan d'action de ce schéma a été envoyé par mail aux délégués en même temps que la convocation.*

Monsieur le Président explique que le Département et la Préfecture des Vosges ont animé, conformément à la loi NOTRe, l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

A l'issue d'une réflexion associant les acteurs vosgiens, **un diagnostic partagé a été établi** au niveau du département et de chaque intercommunalité. Ce diagnostic a permis de **dégager 5 orientations stratégiques dans lesquelles des actions sont déclinées** :

**ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 : ORGANISER UNE GOUVERNANCE OPERATIONNELLE ET PERENNE POUR ASSURER UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTEE ET COORDONNEE**

Action 1 : Organiser une gouvernance pérenne avec un comité de pilotage départemental

Action 2 : Mettre en œuvre une structure technique opérationnelle d'animation et de développement

Action 3 : Mettre en place une participation citoyenne de réflexion pour l'amélioration de l'accès aux services

Orientation n°2

**ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 : GARANTIR ET MUTUALISER LES RESSOURCES NECESSAIRE A UN BON NIVEAU DE SERVICES A LA POPULATION VOSGIENNE**

Action 4 : Assurer la priorisation, la coordination et la complémentarité du financement des actions et projets validés par la gouvernance du SDAASP

Action 5 : Inventer de nouveaux modèles économiques dans les zones à faible densité

Action 6 : Créer un fonds de soutien aux initiatives locales pour la création de services innovants en milieu rural

Action 7 : Diffuser les bonnes pratiques repérées dans d'autres territoires

**ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 : DEVELOPPER UN ACCUEIL PHYSIQUE AU PLUS PRES POUR INFORMER ET ORIENTER VERS LES SERVICES ET POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNES NOTAMMENT POUR LES DEMARCHES DEMATERIALISEES.**

Action 8 : Pérenniser et développer les MSAP et en assurer la coordination et le pilotage stratégique

Action 9 : Initier et soutenir de nouveaux projets de MSAP (ou de nouveaux lieux d'accueil adaptés) dans les territoires dépourvus sur la base d'un cahier des charges "Vosges"

Action 10 : Développer la mobilité physique et psychologique vers les MSAP et expérimenter une MSAP mobile

Action 11 : Améliorer l'accueil et l'orientation des usagers par la formation des professionnels, des bénévoles et des élus de proximité

Action 12 : Proposer une expérimentation pour adapter collectivement (administrations, opérateurs, associations...) les horaires d'ouverture

Action 13 : Communiquer sur l'offre de services

Action 14 : Développer un outil interactif des services dans le département et les intercommunalités (notamment avec une action sur le référencement)

Actions 15 : Développer une application pour les professionnels de l'accueil

Orientation n°4

**ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 : PORTER UNE ATTENTION SPECIFIQUE SUR LES ENJEUX D'ACCES AUX SOINS POUR TOUS ET DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION**

Action 16 : Les actions concernant l'orientation de la santé seront celles retenues dans le cadre du Schéma de Santé en cours d'élaboration. Elles seront validées par le Comité de pilotage du SDAASP

Action 17 : Améliorer l'information des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en développant le recours aux technologies de l'information et de la communication

Action 18 : Enrichir les relais territoriaux existants et à venir de compétences dans le champ de l'autonomie

Actions 19 : Développer territorialement certaines actions du Schéma Handicap et Autonomie avec les actions du SDAASP (lutte contre l'isolement, transport, actions de prévention, coordination des acteurs...)

#### **ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 : ARTICULER LES ORIENTATIONS DU SDAASP AVEC LES PROJETS PORTES PAR LES TERRITOIRES ET LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT**

Action 20 : Mutualiser les équipements et services dans les territoires

Action 21 : Inciter les EPCI à développer des "tiers lieux" pour expérimenter de nouvelles formes de services numériques ;

Action 22 : Conforter les services de niveau supérieur dans la meilleure implantation afin de garantir leur pérennité, notamment dans les villes centres ;

Action 23 : Renforcer les coopérations avec les départements limitrophes pour garantir un bon niveau de services dans les territoires situés dans les franges départementales ;

Action 24 : Placer le SDAASP dans les réflexions et stratégies des territoires ;

Pas de question sur ce sujet, Monsieur le Président propose de passer au vote.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré ;**

- **DECIDE DE RENDRE UN AVIS FAVORABLE** sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

<b>CCVCSO/41/2018 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Schéma d'Accueil et Habitat « Gens du Voyage ».</b>
---

- Vu la loi n°2000-614 du 5 Juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,
- Vu la loi n°2009-323 du 25 Mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,
- Vu la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- Vu la loi n°2017-86 du 27 Janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- Vu l'arrêté du Préfet et du Président du Conseil Général des Vosges du 17 Février 2011 portant approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2011-2017 des Vosges
- Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour le département des Vosges révisé pour la période 2018-2023,
- Considérant que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour le département des Vosges est conforme aux obligations,
- Sur l'avis favorable du bureau communautaire :

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes détient la compétence obligatoire « *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* » depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 (loi Notr'e). C'est dans ce cadre précis qu'intervient cette consultation.

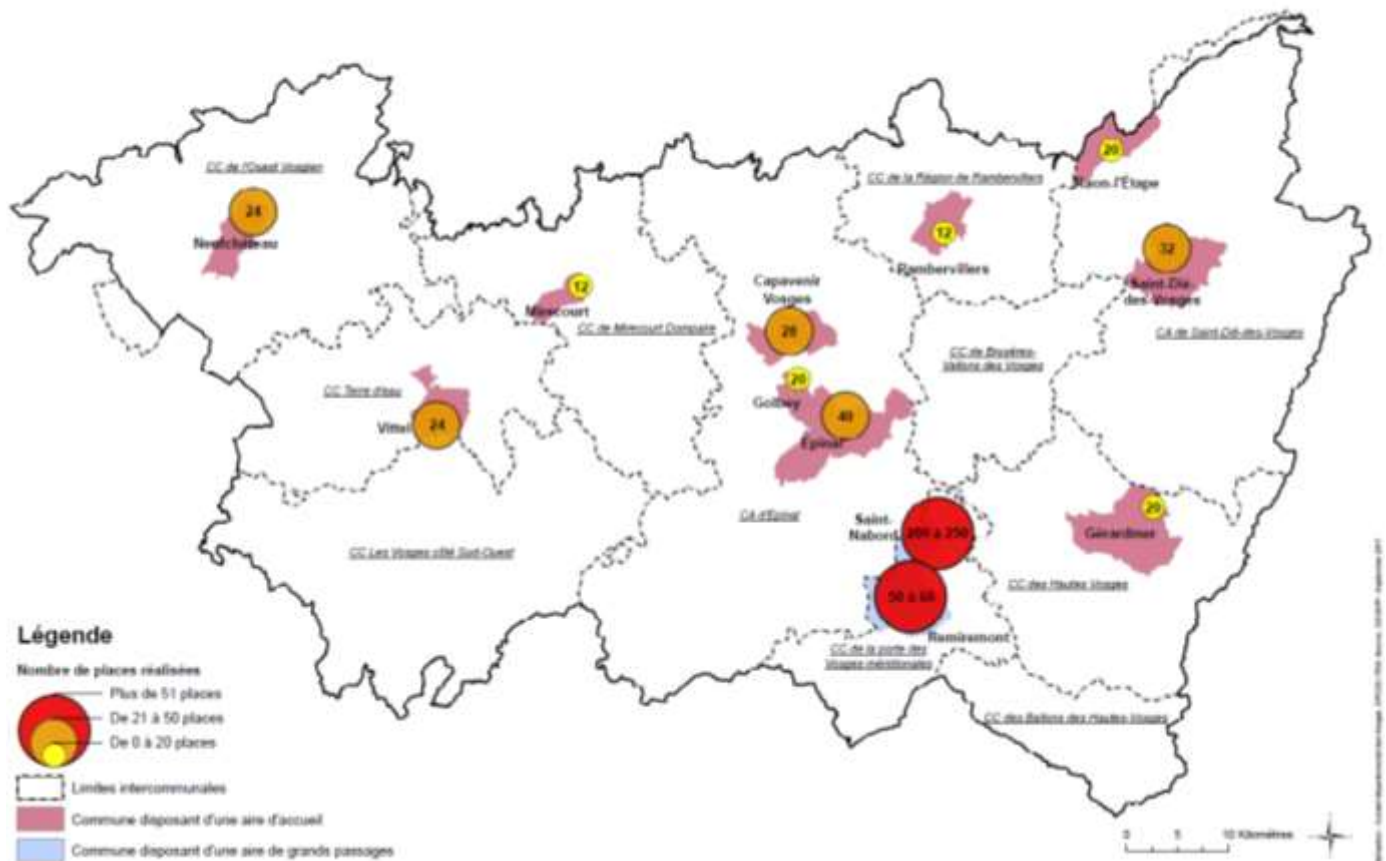
Monsieur le Président indique que le processus de révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage est en cours en vue de l'élaboration d'un nouveau schéma 2018-2023. Porté sous l'égide du Cabinet du Préfet des Vosges, ce schéma fait suite à plusieurs réunions de travail (préfecture, CD, DDT, CAF, communauté des gens du voyage, Education Nationale,...).

Même si le territoire intercommunal « Les Vosges Côté Sud-Ouest » ne possède pas d'aire d'accueil des gens du voyage, la Communauté de Communes est amenée à se prononcer sur le schéma. Les membres du Conseil Communautaire ont reçu pour lecture, le schéma départemental en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Quelques éléments de synthèse :

- Actuellement : 10 aires d'accueils pour les 10 communes de plus de 5 000 habitants (sans projet d'en aménager des nouvelles) - 232 places

Aires d'accueil et de grands passages réalisées dans le département des Vosges pour les gens du voyage



Enjeu du nouveau schéma : la sédentarisation des gens du voyage et l'accompagnement social  
Les orientations 2018-2023 :

- L'accompagnement vers le numérique
- L'accompagnement vers la scolarisation et la lutte contre l'illettrisme
- L'accompagnement à l'habitat adapté
- L'accompagnement en matière de santé

- Pilotage du schéma : cabinet du Préfet avec des comités de suivi (réunions 4x/an sous l'égide du Préfet) et des commissions consultatives. Les EPCI seront destinataires des CR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 Abstentions),

- **DECIDE** d'approuver les dispositions du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage pour le département des Vosges pour la période 2018-2023.



La Communauté de Communes les Vosges Côté Sud-Ouest (CCVCSO) est géographiquement concernée par trois Etablissements Publics Territoriaux de Bassins. Lors de l'adhésion de la collectivité aux différents organismes, dans le cadre de la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI, la Communauté de Communes pouvait confier tout ou partie de cette compétence sur leurs périmètres respectifs, par transfert ou délégation. Le Président rappelle qu'à l'occasion du conseil du 14 novembre 2017 (délibération CCVCSO/2017/11.14/35), la CCVCSO a fait le choix de la délégation des items concernant la GEMAPI pour l'EPTB Meuse (EPAMA).

Aussi, suite à son adhésion, et comme le prévoit les statuts de l'EPAMA, la CCVCSO doit désigner un représentant titulaire, et un suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical de l'EPTB Meuse. Monsieur le Président fait appel à candidatures pour ces fonctions en précisant que les communes incluses dans le périmètre EPAMA à savoir :

ROBECOURT – ROBECOURT – DAMBLAIN – ROZIERES/MOUZON – TOLLAINCOURT/ROCOURT – ROMAIN AUX BOIS – VILLOTTE- LAMARCHE – MARTIGNY LES BAINS – DOMBROT LE SEC – LIGNEVILLE.

Certaines communes limitrophes sont également incluses dans le périmètre de l'EPAMA, sur une portion de leur territoire communal :

MORIZECOURT – SEROCOURT – MAREY

Monsieur le Président informe qu'un Comité Syndical de l'EPAMA, initialement prévu le 14 mars, est déplacé au jeudi 5 avril, toute la journée. L'EPAMA élira à cette occasion son nouveau Président, ce qui signifie qu'aucun siège ne doit être vacant.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures :

- Délégué titulaire : Bernard SALQUEBRE
- Délégué suppléant : Gilbert BOGARD

Après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, (2 Abstentions) le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** les candidatures précitées pour la représentation de la CCVCSO au sein du Comité Syndical de l'EPAMA.

CCVCSO/43/2018 : FINANCES : Tarif portage de repas ;

Monsieur Le Président rappelle que le portage de repas qui porte sur le territoire de l'ex Communauté de Communes Les Marches de Lorraine est réalisé et livré par l'hôpital de LAMARCHE.

Il avait été décidé par la délibération du conseil communautaire en date du 23 novembre 2007 d'appliquer une participation à hauteur de 0,50€ par repas facturé 6,50€ par l'hôpital.

Cette délibération avait été étendu sur tous le territoire de la nouvelle communauté de communes par le conseil communautaire en date du 22 Août 2017 à BONVILLET.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est la Communauté de Communes qui se charge de la livraison à domicile suite à un accord avec l'hôpital de Lamarche.

Pour cette raison, la Communauté de communes Les Vosges Côté Sud-Ouest a décidé de ne plus participer à la réduction de 0,50€ par repas car l'hôpital de Lamarche a diminué son tarif.

La Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest décide de fixer le tarif à 6€ par repas.

*Remarques :*

*« Monsieur VAGNÉ demande si c'est la convention du véhicule qui a permis la baisse des repas.*

*Monsieur le Président répond positivement et précise à ce sujet qu'une réflexion sera faite sur une mutualisation du portage des repas sur l'ensemble du territoire. Le sujet sera étudié concernant les tarifs des périscolaires.*

*Monsieur Gilbert BOGARD souhaite savoir si un protocole est établi concernant le suivi de la chaîne du froid car l'hôpital de Lamarche fait des livraisons froides. Il demande qui est responsable en cas de problème.*

*Monsieur le Président répond que nous nous pencherons sur cette question de protocole. Mais qu'il y a un passage de sécurité. Et effectivement pour les repas fait à SANS VALLOIS nous avons eu un protocole. »*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**-APPROUVE** le tarif de 6€ par repas pour le portage de repas de l'hôpital de Lamarche facturé aux usagers.

<b>CCVCSO/44/2018 FINANCES : Indemnité trésorier ;</b>
--

Après avoir entendu Monsieur le Président, les membres Conseil Communautaire, **à la majorité (2 Contre , 7 Abstentions)** ;

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions

Vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatifs aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

- **DECIDENT** de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983;

- **D'ACCORDER** à Monsieur Sébastien DOUILLET, Receveur, le taux maximum (soit 100%) de l'indemnité. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

<b>FINANCES : Vote des Comptes Administratifs 2017, les comptes de Gestions 2017 et Budgets Primitifs 2018 <u>des Budgets Annexes</u> (Le bâtiment relais, l'Hôtel de la gare, la station-service, le budget maison de santé et la chaufferie).</b>
---

Documents envoyés par mail à l'ensemble des Délégués.

Monsieur GARCIN, Vice-Président en charges des Finances, prend la parole et précise que ne seront pas présentés lors de ce Conseil les budgets annexes suivants : ZA de Dombrot - LERRAIN – ROBECOURT et Régie de transports. Par conséquent, les budgets annexes seront votés tous ensemble lors du prochain Conseil Communautaire.

Une présentation des budgets annexes prévus à l'ordre du jour sera toutefois effectuée par Monsieur GARCIN.

Monsieur GARCIN commence par faire un point sur les crédits en cours à la suite du transfert du Syndicat Scolaire de Darney à la Communauté de Communes à savoir :

3 crédits pour des bus

1 crédit pour le Gymnase.

Monsieur GARCIN informe qu'il a essayé de négocier les pénalités de retard avec les bancaires mais sans succès.

Il précise qu'il reste 9 ans à courir.

Monsieur GARCIN donne des explications concernant la répartition des crédits et précise que les montants des crédits sont conséquents mais ne mettent pas en péril la Comcom.

### **Comptes administratif 2017 Budget Annexe Chaufferie bois**

<b>Fonctionnement 2017</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Report de l'exercice 2016</b>		18 293,99	18 293,99
Opérations de l'exercice 2017	42 226,33	51 857,91	9 631,58
Total	42 226,33	70 151,90	27 925,57
<b>Résultat de clôture 2017</b>			<b>27 925,57</b>

<b>Investissement 2017</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Report de l'exercice 2016</b>	3 267,96		-3 267,96
Opérations de l'exercice 2017	43 533,60	43 142,01	-391,59
Résultat de clôture 2017	46 801,56	43 142,01	-3 659,55
Restes à Réaliser			-
<b>Besoin de financement</b>			<b>-3 659,55</b>

### **FINANCES : Budget primitif 2018 Budget Annexe Chaufferie bois**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	70 900,00
Recettes	75 126,02
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	112 099,55
Recettes	112 099,55

## FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe Hôtel de La Gare

Présentation du budget Annexe Hôtel de la Gare par Monsieur GARCIN :

Fonctionnement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016		-	
Opérations de l'exercice 2017	6 239,90	1 000,00	-5 239,90
Total	6 239,90	1 000,00	-5 239,90
<b>Résultat de clôture 2017</b>			<b>-5 239,90</b>

Investissement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016	82 501,18		-82 501,18
Opérations de l'exercice 2017	21 675,90	2 924,00	-18 751,90
Résultat de clôture 2017	104 177,08	2 924,00	-101 253,08
Restes à Réaliser	76 900,00	112 500,00	35 600,00
<b>Besoin de financement</b>			<b>-65 653,08</b>

## FINANCES : Budget primitif 2018 Budget Annexe Hôtel de la Gare

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	12 663,90
Recettes	12 663,90
INVESTISSEMENT	
Dépenses	726 253,08
Recettes	748 899,00

### Remarques :

- Quand sera terminé ce projet ? Nous attendons les accords de subventions, nous aurons les réponses d'ici un mois ½ et en fonction de cela nous commencerons les travaux.
- Durée des travaux ? La durée des travaux n'est pas évidente à déterminer. Monsieur GARCIN précise qu'il met à disposition l'étude de faisabilité pour les personnes qui le souhaitent et informe que le propriétaire est toujours partant dans ce projet.

## FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe Bâtiment Relais

Présentation du budget annexe Bâtiment Relais :

Fonctionnement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016		-	
Opérations de l'exercice 2017	1 000,00	18 215,00	17 215,00
Total	1 000,00	18 215,00	17 215,00
<b>Résultat de clôture 2017</b>			<b>17 215,00</b>

Investissement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016	7 215,00		-7 215,00
Opérations de l'exercice 2017			0,00
Résultat de clôture 2017	7 215,00	0,00	-7 215,00
Restes à Réaliser			-
<b>Besoin de financement</b>			<b>-7 215,00</b>

## FINANCES : Budget primitif 2018 Budget Annexe Bâtiment Relais

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	1 588,00
Recettes	10 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	7 215,00
Recettes	7 215,00

## FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe Maisons de Santé

Monsieur GARCIN présente le budget Annexe des Maisons de santé :

<b>Fonctionnement 2017</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Report de l'exercice 2016</b>			
Opérations de l'exercice 2017	112 260,09	122 058,61	9 798,52
Total	112 260,09	122 058,61	9 798,52
<b>Résultat de clôture 2017</b>			<b>9 798,52</b>

<b>Investissement 2017</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Report de l'exercice 2016</b>	94 858,70		-94 858,70
Opérations de l'exercice 2017	89 191,55	160 584,61	71 393,06
Résultat de clôture 2017	184 050,25	160 584,61	-23 465,64
Restes à Réaliser			-
<b>Besoin de financement</b>			<b>-23 465,64</b>

A la suite de cette présentation budgétaire, un compte rendu est fait concernant une rencontre avec les co-gérants de la SISA de DARNEY, Monsieur le Président, Messieurs DESVERNES, GORNET, GARCIN, qui a eu lieu à la suite de la démission du bail reçue à la Communauté de Communes. Cette démission du bail fait suite à l'augmentation du loyer.

Les co-gérants demandent un effort supplémentaire de la part de la Codecom concernant le montant du loyer, car le déficit de la SISA se creuse. Ils comptaient sur un dentiste qui n'est pas venu s'installer.

Si nous ne faisons rien, tout le monde quittera la SISA de DARNEY et ce qui engendrera un licenciement des serétaires.

La demande des co-gérants est une tarification du loyer en fonction de l'occupation des lieux, loyer progressif, et donc il conviendrait de déterminer un tarif du m<sup>2</sup>.

Un débat a lieu à la suite de ces informations :

Monsieur VAGNÉ souligne qu'il s'agit d'un problème grandiose au niveau de la Maison de Santé.

L'erreur selon lui est la création de la Maison de Santé de LERRAIN.

Peut-être réfléchir à prolonger l'emprunt, afin de réduire le loyer.

Monsieur GARCIN répond que cela ne va rien changer.

Monsieur VAGNÉ souligne que pour réduire le coût de fonctionnement, il faut supprimer un bâtiment.

Monsieur GARCIN répond que ce n'est pas si simple, le bâtiment est grand et il faut pouvoir le remplir. Les frais de fonctionnement sont difficilement supportables.

Monsieur GARCIN précise que les co-gérants ont demandé un effort de 20 000 € de la part de la Codecom lors de la réunion mais l'effort que nous ferions s'élève à 16 000€ (ce chiffre a été calculé par rapport au tarif du m<sup>2</sup> de local professionnel).

Cette situation est une négociation de la dernière chance, que fait-on ?

Monsieur GRANDCLAIR rétorque que cette décision du projet de SISA avait été prise par les élus de l'ancienne Codecom qui étaient favorables à ce projet.

Monsieur GORNET répond qu'effectivement, mais il précise que la Maison de Santé de Lerrain avait été demandé d'être remplie. Une étude de faisabilité a été faite à LERRAIN. Monsieur GORNET précise que nous ne sommes pas la cause du départ des professionnels de Santé de la Maison de santé.

Monsieur le Président informe que le montant du loyer a été calqué sur la valeur du remboursement de l'emprunt sur 15 ans. La codecom peut supporter une baisse du loyer. La SISA de DARNEY a un loyer plus élevé que les 2 autres Maisons de santé.

Monsieur LALLOZ trouve que les co-gérants de DARNEY n'ont rien fait pour remplir les bâtiments, la Codecom a la responsabilité des locaux et les co-gérants ont la responsabilité de les remplir.

Monsieur RAVON souhaite que la Codecom reprenne la gérance.

Monsieur ROUSSEL souligne que nous nous devons de garder les Maisons de Santé et de garder les professionnels de santé qui souhaitent venir s'installer dans notre Territoire, nous serions ridicules de fermer les Maisons de Santé de Darney/Lerrain.

Monsieur GARCIN est d'accord avec les Délégués. Mais que fait-on ?

Monsieur Gérard BOGARD répond qu'il faut définir un prix moyen du m2 en fonction des Maisons de Santé de Lamarche – Monthureux – Darney.

Monsieur GARCIN dit que la solution serait de faire un traitement de faveur pour la SISA à la suite des difficultés rencontrées et harmoniser les loyers à la fin du bail.

Monsieur Gérard BOGARD souhaite préciser qu'il y a eu des dépenses par la Codecom pour missionner des chasseurs de tête pour trouver des professionnels de santé et le Docteur a tout fait pour les faire fuir.

Monsieur GARCIN propose de mettre en place un loyer progressif et des charges progressives.

Monsieur LALLOZ trouve que les co-gérants ont mis la pression à la codecom et qu'ils ont gagné !

Monsieur GORNET précise que si la SISA de DARNEY /LERRAIN ferme, c'est la codecom qui va être tenue pour responsable.

Monsieur GARCIN propose qu'un effort progressif au niveau du loyer soit fait pour les nouveaux arrivants, et que nous soyons informés des démarches entreprises par la SISA pour trouver des nouveaux collaborateurs.

Monsieur GORNET acquiesce en précisant que nous devons être associés au recrutement des professionnels.

Monsieur GARCIN précise que les co-gérants ont eu du mal à trouver un financement, c'est une preuve que le projet n'était pas viable.

Monsieur LALLOZ répond que l'erreur est de ne pas avoir fait une Maison de Services et non une SISA.

Monsieur ROUSSEL se remémore que la Maison de Santé à Monthureux a été un gros travail commun, avec des réunions tous les 3 mois, des disputes récurrentes, ce projet a été un très gros travail.

### **FINANCES : Comptes de gestion 2017 Budget Annexe Maisons de Santé**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	167 835,12
Recettes	167 835,12
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	165 853,64
Recettes	165 853,64

**FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe Station-service**

Monsieur GARCIN présente le budget annexe Station-service :

<b>Fonctionnement 2017</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Report de l'exercice 2016</b>			
Opérations de l'exercice 2017	24 488,42	11 662,00	-12 826,42
Total	24 488,42	11 662,00	-12 826,42
<b>Résultat de clôture 2017</b>			<b>-12 826,42</b>

<b>Investissement 2017</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Report de l'exercice 2016</b>	17 322,61		-17 322,61
Opérations de l'exercice 2017	13 400,44	58 613,70	45 213,26
Résultat de clôture 2017	30 723,05	58 613,70	27 890,65
Restes à Réaliser			-
<b>Besoin de financement</b>			<b>27 890,65</b>

**FINANCES : Budget primitif 2018 Budget Annexe Station service**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	37 316,42
Recettes	50 142,84
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	26 397,42
Recettes	36 204,23

**CCVCSO/45/2018 : FINANCES : Affectation des résultats des budgets annexes**

Monsieur GARCIN, Vice-président en charge des finances, présente le tableau d'affectation des résultats des budgets annexes.

-Après avoir approuvé le compte administratif 2017 des budgets annexes Chaufferie Bois, Hôtel de la Gare, Station service, Maison de la Santé et Bâtiment Relais

-Constatant que lesdits comptes administratifs font apparaître un solde d'exécution (voir tableau ci-dessous)

-Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 d'un montant de :

- ✓ En dépenses d'investissement : (voir tableau ci-dessous)
- ✓ En recettes d'investissement : (voir tableau ci-dessous)

-Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, :

**- D'AFFECTER** les résultats conformément au tableau ci-dessous.

AFFECTATION DES RESULTATS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT				Affectation Au (24) 1068	A reporter N+1 Exc. Fonct (9) = R 002	A reporter N+1 Def. Fonct (10) = (1)+(2)-(8) D 002	A reporter N+1 Excédent invest R 001	A reporter N+1 Déficit invest D 001	A reporter N+1 Transfert Invest-> Fonction. 7785
		RESULTATS DE L'EXERCICE (11)	RESULTATS DE L'EXERCICE (22)	RAR Dépenses (15)	RAR Recettes (21)						
BUDGET PRINCIPAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
BUDGET ANNEXES	36 872,77	-107 702,62	76 900,00	112 500,00	99 993,27	79 820,34	87 503,16	18 066,32	18 486,33	187 117,38	
MAISON SANTE LAMARCHE	4 442,80	1 007,85	0,00	0,00	-1 007,85	4 442,80	0,00	0,00		-1 007,85	
MAISON SANTE MONTHUREUX	4 497,91	-14 421,88	0,00	0,00	14 421,88	4 497,91	0,00	0,00		14 421,88	
MAISON SANTE DARNEY LERRAIN	857,81	-10 051,61	0,00	0,00	10 051,61	857,81	0,00	0,00		10 051,61	
TOTAL MAISONS SANTE	9 798,52	-23 465,64	0,00	0,00	23 465,64	9 798,52	0,00	0,00	0,00	23 465,64	
BATIMENT RELAIS MARTIGNY	17 215,00	-7 215,00		0,00	7 215,00	7 215,00	10 000,00	0,00	0,00	7 215,00	
ZONES ACTIVITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 320,85	0,00	0,00	0,00	51 524,11	
STATION SERVICE MONTHUREUX	-12 826,42	27 890,65	0,00	0,00	0,00	12 826,42	0,00	12 826,42	15 064,23	0,00	
CHAUFFERIE BOIS MONTHUREUX	27 925,57	-3 659,55	0,00	0,00	3 659,55	3 659,55	24 266,02	0,00	0,00	3 659,55	
REGIE TRANSPORT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 237,14	0,00	3 422,10	0,00	
HOTEL DE LA GARE DARNEY	-5 239,90	-101 253,08	76 900,00	112 500,00	65 653,08	0,00	0,00	5 239,90	0,00	101 253,08	



## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### • URBANISME : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (secteur Saône Vosgienne)

Monsieur le Président explique que le PLUi (secteur Saône Vosgienne) devra être arrêté durant la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de Mai 2018. Il rappelle les problématiques dues au retard pris dans l'élaboration du document :

1) **Le non-respect de l'orientation n°2 du PADD** « *Améliorer le cadre bâti et l'environnement urbain* » (*privilégier la densification des bourgs et des villages au sein de l'enveloppe urbaine existante, lutter contre la vacance des logements notamment dans le bâti ancien, favoriser la réhabilitation des logements vacants plutôt que la construction neuve en périphérie, etc*). Ces orientations pourtant validées dans chaque Conseil Municipal et Conseil Communautaire du Pays de la Saône Vosgienne n'ont pas toujours été respectées et transcrites dans les plans de zonage et règlement du document intercommunal. C'est pourquoi, l'Etat a demandé de retravailler ces zonages/règlement afin de les rendre compatibles avec le PADD : des réunions techniques ont eu lieu il y a plusieurs mois (Etat, CC et Chambre d'Agriculture). Les plans qui résultent de ces réunions n'ont pas encore été présentés du fait de la 2<sup>nd</sup>e problématique liée aux zones humides. Ainsi, une réunion de présentation à l'attention des 19 communes sera organisée le **lundi 23/04 à 14h à Monthureux-sur-Saône** (*sous condition de disponibilité de la salle, demande faite*). Seront présents aux côtés de la CC : les services de l'Etat (notamment le directeur de la DDT), la Chambre d'Agriculture et le bureau d'études. L'ensemble des plans de zonage seront transmis aux 19 communes 2 semaines avant cette réunion ainsi qu'une note explicative.

2) **La problématique des zones humides.** La cartographie des zones humides présentée courant 2017 n'a pas été jugée acceptable par la Chambre d'Agriculture considérant que les zones humides telles que matérialisées représentaient un véritable frein au maintien et au développement des exploitations agricoles. A noter par ailleurs que les 2 principales entreprises du territoire de la Saône Vosgienne sont concernées. Suite à plusieurs réunions de concertation entre la CC, le bureau d'études, les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture, le travail suivant a été réalisé :

- Recensement des exploitations agricoles concernées par la problématique ZH ;
- Organisation de 2 réunions à l'attention de ces agriculteurs (très faible participation)
- Réalisation de rencontres individuelles avec les agriculteurs et de sondages complémentaires (38 visites terrain) afin de revoir la délimitation plus précise des ZH en fonction des projets agricoles à plus ou moins long termes. Suite à ces prospections :

- Soit l'emprise nécessaire à l'exploitation a pu être travaillée hors ZH → secteurs Ac ;
- Soit la zone constructible est définie en tout ou partie sur la ZH → secteurs AcZh (règlement spécifique) : Sur les 13 cas recensés, 12 des agriculteurs ont validé la proposition (reste 1 cas à Bleurville).

Suite à l'ensemble du travail mené sur ces 2 problématiques et à la réunion de présentation prévue le Lundi 23/04, il est proposé d'arrêter le PLUi lors d'un conseil communautaire qui pourrait se tenir le 22 Mai (bureau le 15/05). Mettre un article dans le journal en lien avec ce conseil communautaire pour inviter la population à prendre connaissance des derniers plans après la réunion de présentation du 23/04.

### Remarques :

Monsieur BOGARD : souhaite savoir quand le PLUi sera étendu sur tout le Territoire.

Monsieur le Président précise que si le PLUi est arrêté par le Conseil Communautaire courant Mai pour une mise en place fin d'année il sera ensuite étendu sur l'ensemble du Territoire.

Monsieur HUMBERT souhaite savoir si le PLUi apportera de gros changements par rapport au PLU existant dans sa commune.

Monsieur le Président répond en citant l'exemple de Dombrot où le PLUi a réduit les zones d'extension prévues au PLU, et ce afin de favoriser les bourgs centre.

Il y a réellement des endroits qui sont à valoriser car il y a déjà les réseaux nécessaires pour favoriser le projet de construction ou de réhabilitation.

Monsieur HUMBERT demande s'il y aura des Commissions.

Monsieur le Président répond que Oui, des discussions auront lieu.

Réel intérêt du PLUi pour avoir des règles pour les constructions, occupations de sol, cheminement à l'intérieur du village. Le PLUi a beaucoup d'avantage.

Monsieur HUMBERT souhaite souligner que nous sommes dans une Région où nous avons du mal à faire venir les gens donc il ne faut pas trop avoir de règles ou restrictions pour ne pas effrayer les personnes souhaitant habiter dans nos Communes.

<p>• <b>RECENSEMENT DEPARTEMENTAL DE BIENS TOURISTIQUES / TERRAINS</b></p>
--

Le Conseil Départemental est de temps en temps contacté par des investisseurs ou des porteurs de projet qui souhaitent reprendre ou acheter des biens emblématiques.

Afin de constituer un fichier qualifié, le Conseil Départemental sollicite la Communauté de Communes pour connaître :

- Les hôtels à reprendre ou à vendre
- Les campings à reprendre ou à vendre
- Les centres de vacances /colonies
- Les sites ou biens emblématiques (château, demeures patrimoniales...)
- Les terrains d'une superficie supérieure à 3 hectares

Une fiche descriptive est à compléter pour chaque site (bâtiments/terrains) à retourner au CD **pour le 30 mars prochain.**

Si vous êtes concernés par un des items cités, merci de prendre contact avec la Communauté de Communes.

- **SERVICES A LA POPULATION** : Suppression des régies périscolaires et crèches en septembre 2018 ;

Monsieur le Président informe qu'un nouveau logiciel va être mis en place pour faciliter la gestion de l'ensemble des accueils périscolaires et des crèches. Ce logiciel, Abelium, mis en œuvre à partir de septembre 2018, permettra une meilleure efficacité et une harmonisation, notamment pour la facturation des services enfance et jeunesse.

Sur les 3 crèches et les 10 accueils périscolaires, il existe aujourd'hui 5 régies de recettes ; les 8 autres services fonctionnent déjà avec une facturation via la trésorerie.

Afin de permettre une harmonisation pour les familles et une sécurisation de la gestion financière des services, Monsieur le Président propose de supprimer les régies à compter de la mise en place du logiciel Abelium.

Ceci n'empêchera pas de contrôler régulièrement l'état des impayés par le service finance de la communauté de communes, avec le percepteur, afin d'éviter des situations irréversibles.

A partir de septembre, pour l'ensemble des crèches et des accueils périscolaires, chaque directrice confirmera les présences des enfants sur le logiciel chaque mois. Les familles recevront ensuite une facture de la trésorerie. Le paiement en ligne par CB sera mis en place grâce au logiciel, ainsi que la possibilité du prélèvement automatique.

Par ailleurs, un « portail familles » sera également créé, où chaque famille pourra retrouver ses factures ou autres documents, et sur lequel elle pourra effectuer une pré-réservation pour les accueils périscolaires. Ceci simplifiera les démarches pour les familles, diminuera le nombre de formulaires papier pour l'inscription mensuelle et facilitera le travail administratif des directrices.

Monsieur le Président informe qu'une commission « services à la population » se déroulera le 16 Avril à 17h00 avec une visite de l'école de Dombrot le Sec suivie de la Commission à la salle des fêtes de Dombrot Le Sec.

L'ordre du jour sera : Stratégie à adopter au sein de notre Territoire par rapport aux dérogations sur notre Territoire et sur nos Ecoles. – Harmonisation des tarifs.

## **AUTRES POINTS EVOQUÉS**

Monsieur LALLOZ prend la parole afin d'aborder le sujet concernant la mise en œuvre de la mesure portant réduction de la vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes nationales et départementales à double sens.

Monsieur LALLOZ souhaite que la Communauté de Communes donne sa position sur cette mesure et souhaite montrer notre soutien à notre Député Monsieur Jean Jacques GAULTIER, qui en sa qualité de parlementaire s'élève vivement contre la mesure.

Monsieur ROUSSEL propose que tous les élus donne leur avis sur ce sujet, il précise que nous devons réagir !

Monsieur le PRESIDENT souhaite donner son avis en informant que pour lui certaines routes Départementales ne sont pas dangereuses, et ces routes représentent 80 % de notre réseau, il serait plus judicieux de réduire la vitesse sur les portions à risque plutôt que de généraliser la mesure.

Puis Monsieur VAGNÉ propose aux membres du Conseil Communautaire de le soutenir concernant son combat contre la fermeture de la perception de Lamarche.

Le débat ayant pris fin Monsieur le Président propose d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

**CCVCSO/46/2018 : AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Au vu du débat qu'il y a eu lieu lors de la fin du Conseil Communautaire, Monsieur le Président propose aux Délégués l'ajout de deux points pour délibérations à savoir :

- La mesure portant réduction de la vitesse maximale de 90 à 80 km/h sur les routes nationales et Départementales.
- La fermeture de la perception de LAMARCHE

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- **ACCEPTE** l'ajout de ces deux points précités.

**CCVCSO/47/2018 : REDUCTION DE LA VITESSE MAXIMALE DE 90 A 80 KM/H**

Monsieur le Président propose aux membres de la Communauté de Communes « Les Vosges Côté Sud-Ouest » de se prononcer concernant la réduction de la vitesse maximale de 90 à 80 km/h et en soutien et appui au courrier que nous avons reçu de notre Député Monsieur Jean-Jacques GAULTIER concernant ce sujet en reprenant intégralement son texte à savoir :

*« En ma qualité de parlementaire, je m'élève vivement contre cette mesure qui viendrait encore plus impacter les territoires ruraux et les déplacements que nos concitoyens doivent effectuer pour se rendre à leur travail, sans qu'aucune solution de transport alternative ne puisse être envisagée, contrairement aux zones urbaines largement desservies. De plus, les expérimentations menées pendant deux ans (2015-2017) ne démontrent aucunement l'efficacité de cette mesure en terme d'accidentologie. D'ailleurs, l'ancien Premier Ministre Bernard CAZENEUVE n'avait pas voulu la mettre en œuvre pour cette raison. On estime par ailleurs, que le coût du changement des 22 000 panneaux s'élève à 10 millions d'euros.*

*Enfin, on remarque que la plupart des pays européens (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Grèce...) ont mis en place des limitations de vitesse à 90 km/h voire 100km/h, le Danemark expérimentant même un relèvement de 80 à 90 km/h ! »*

Après lecture du courrier de Monsieur le Député adressé à l'ensemble des élus, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, se prononce :

- **CONTRE** cette mesure portant réduction de la vitesse maximale de 90 à 80 km/h sur les routes nationales et départementales à double sens sans séparateur central.

## CCVCSO/48/2018 : PERCEPTION DE LAMARCHE

Monsieur VAGNÉ, Délégué Communautaire, prend la parole et informe les élus qu'il a reçu un courrier du ministère de l'Action et des comptes publics, l'informant de la fermeture de la perception en septembre prochain.

Monsieur VAGNÉ souligne que les administrés devront se rendre à Darney ce qui lui semble impensable et souhaite avoir le soutien des Délégués de la Communauté de la Communes 'Les Vosges Côté Sud-Ouest', pour le maintenir la perception à LAMARCHE.

Monsieur VAGNÉ met en avant la population vieillissante des 26 communes concernées par cette fermeture qui aura du mal à se rendre à la Perception de DARNEY.

Monsieur le PRESIDENT, propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, se prononce :

- **CONTRE** la fermeture de la perception de LAMARCHE.

## PROCHAINES REUNIONS

Monsieur le Président rappelle les prochaines réunions des Commissions :

- **Commission Aménagement et Habitat** : sera évoqué le problème de Subvention concernant l'assainissement collectif sur l'ancien territoire de la CC Saône Vosgienne. Monsieur ROUSSEL demande à ce que les Maires puissent être présents. (Commission Lundi 19 Mars 2018 à Claudon) ;
- **Jeudi 15 Mars à 20h00 à la Maison pour Tous de MONTHUREUX** : Constitution de l'Association Tourisme : 200 invités. Un recueil des candidatures sera fait et la formation du Conseil d'Administration. Si possible le même soir élection du Président, Vice-Président...

## REMARQUES

**Sono** : Monsieur GORNET intervient en demandant à ce que la Codecom investisse dans une sono, cette sono nous suivrait dans toutes nos réunions.

**PIG** : Monsieur HUMBERT demande qui s'occupe d'attribuer les aides de l'ANAH, car selon lui ces aides sont attribuées à n'importe qui. Que doit-on dire par rapport à cela aux habitants qui sont réellement dans le besoin.

Monsieur le Président répond que ce sujet peut être évoqué lors de la Commission Aménagement et habitat de Lundi.

**Démission de Monsieur MUNIERE au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président** : Monsieur VAGNÉ souhaite savoir que va faire le Président à la suite de la démission du 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Monsieur le Président informe que la démission a été acceptée par le Préfet, nous avons eu le retour de la Préfecture.

Monsieur le Président explique sa ligne de conduite qu'il compte adopter :

- Continuer à travailler,
- Prendre en main le Pôle services à la Population, il annonce que ce Pôle est trop lourd pour un seul Vice-Président et pour le moment il n'a pas de candidat, alors il réfléchit à proposer

aux élus de s'engager seulement sur une partie d'activité, (exemple découper le scolaire, du périscolaire....) Monsieur le Président précise que ceci n'est qu'une réflexion.

Monsieur PETIT demande si tous les Vice-Présidents sont surchargés et si l'un d'entre eux ne pourrait pas prendre ses compétences en plus.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas beaucoup de possibilité au sein des vice-Présidents.

Monsieur VAGNÉ demande au Président si son comportement envers le Personnel s'est amélioré.

Monsieur le Président répond qu'il y a des choses qui ont été faites mais ne souhaite pas les évoquer pour le moment.

**Projection des documents** : Un débat à lieu sur le fait que la projection et le son n'ont (encore une fois) pas été opérationnel lors de cette réunion de Conseil, il a été proposé dans l'assemblée l'achat de tablettes afin de suivre les éléments projetés.

Monsieur GARCIN précise que pour les personnes qui ont imprimés les documents budgets envoyés par mail il serait bien de les apporter de nouveau lors de la réunion de Conseil du 10 Avril.

**Rôle de recouvrement** ; Monsieur DIDELOT demande à ce que la Trésorerie soit plus active sur le recouvrement des impayés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président déclare la séance close à 23h50.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros CCVCSO/33/2018 à CCVCSO/48/2018.